

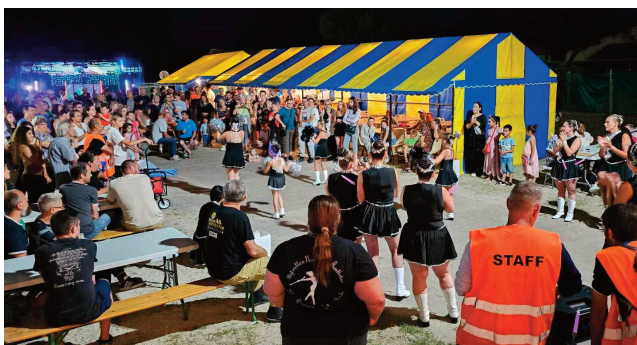
Fête du village : quatre jours pour un anniversaire exceptionnel.

Du 7 au 10 août, Saint-Laurent-d'Arce vibrera au rythme de sa traditionnelle fête locale. Cette édition 2026 revêt un caractère tout particulier puisque le Comité des fêtes célèbre ses 90 ans, quelques mois après avoir remporté le titre de « Plus belle fête de Gironde » dans le cadre du concours La Fête continue. Pour marquer cet anniversaire, les bénévoles ont préparé un programme riche et varié. Parmi les nouveautés figure « Terre d'Arce », un jeu de piste familial inspiré de Terra Aventura, qui permettra de découvrir la commune sous un angle original. Les festivités débuteront le vendredi soir par la traditionnelle remise des clés du village par le maire, suivie d'un repas moules-frites et d'un karaoké. Tout au long du week-end, habitants

et visiteurs pourront profiter de la fête foraine, d'un concours de pétanque, d'un loto, de repas en plein air, de bals, d'un spectacle de feu et d'une soirée mousse. Le lundi sera consacré aux plus jeunes avec une après-midi d'animations gratuites. Les festivités s'achèveront en soirée avec la retraite aux flambeaux et le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité, point d'orgue de quatre jours placés sous le signe de la convivialité et du partage.

Catherine Delagarde

COMITÉ des FÊTES
90 Ans
1936 / 2026



Pour un été serein... entre voisins

Le non-respect des règles de bon voisinage constitue l'une des principales sources d'irritation et de conflits, souvent par simple méconnaissance de la réglementation.

Quand peut-on tondre sa pelouse ?

L'utilisation d'une tondeuse à gazon, ainsi que de tout matériel bruyant de jardinage ou de bricolage, est autorisée uniquement aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Attention : l'utilisation de ces équipements en dehors des horaires autorisés peut être sanctionnée par une amende.

Peut-on brûler ses déchets verts ?

La réponse est non. Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

Les déchets verts regroupent notamment l'herbe de tonte, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et d'arbustes, ainsi que les déchets issus du débroussaillage.

Que faire de ses déchets verts ?

Plusieurs solutions existent :

- Le paillage, qui consiste à déposer les

végétaux au pied des plantations pour conserver l'humidité du sol, limiter la pousse des mauvaises herbes et protéger les cultures ;

- Le compostage, qui permet de valoriser naturellement ces déchets biodégradables et d'enrichir le sol.

Pourquoi cette interdiction ?

Le brûlage des déchets verts, particulièrement lorsqu'ils sont humides, émet des substances polluantes nocives pour la santé et l'environnement, notamment des particules fines.

À titre d'exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre génère autant de particules fines qu'un véhicule essence récent parcourant près de 14 000 kilomètres.

Au-delà de la pollution atmosphérique, cette pratique peut également provoquer des nuisances pour le voisinage et accroître les risques d'incendie. Respecter ces quelques règles contribue à préserver la qualité de vie de tous et à protéger notre environnement.

C.D.

Partez l'esprit tranquille avec l'Opération Tranquillité Vacances

Vous prévoyez de vous absenter plusieurs jours ? Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Ce dispositif gratuit permet de bénéficier d'une surveillance de votre domicile par les services de police ou de gendarmerie pendant votre absence. Des patrouilles sont effectuées régulièrement et vous êtes informé, ou une personne de confiance désignée par vos soins, en cas d'anomalie constatée. Pour en bénéficier, il suffit d'effectuer une demande avant votre départ. La démarche peut être réalisée en ligne via FranceConnect ou auprès de votre brigade de gendarmerie.



Saint-Laurent-d'Arce Infos

Lettre d'informations - juillet 2026

Mot du maire

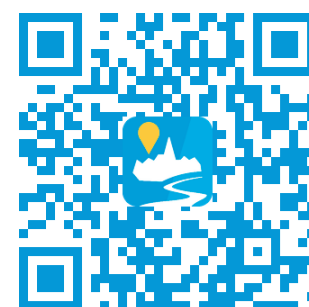


Chers St-Laurentais, St-Laurentaises, Trois mois après les élections, le Conseil municipal est en ordre de marche et les élus sur le terrain ; avec un deuxième épisode de canicule le nouveau groupe prend grand soin des personnes isolées. Le budget a été voté mi-avril et tous les investissements prévus ont été lancés : réfection des routes, climatisation du réfectoire de l'école, achat de matériel pour les agents communaux, passage piétons aux abords de l'église, ralentisseurs pour la sécurité de toutes et tous, travaux de rénovation du lavoir pour en faire un lieu paisible et accueillant.

Il reste encore beaucoup à faire pendant ce nouveau mandat qui, exceptionnellement, va durer 7 années au lieu de 6.

Cordialement .

Votre maire, Jean-Pierre Suberville.



Scanner le QR code

INTRAMUROS, votre commune dans la poche !

Lors de la campagne municipale, l'équipe municipale s'était engagée à améliorer la communication avec les habitants. Cet engagement se concrétise aujourd'hui avec la mise en place de l'application mobile IntraMuros.

Gratuite et facile à utiliser, elle permet de recevoir directement sur son smartphone les actualités, alertes et informations pratiques de la commune. Grâce à IntraMuros, il est possible de consulter les événements locaux, les informations de l'école, découvrir les associations, commerces et artisans du territoire, accéder à un annuaire de services utiles ou encore signaler un problème sur la voie publique.

Véritable outil de proximité, l'application facilite les échanges entre la mairie et les habitants tout en permettant à chacun de suivre la vie communale en temps réel.

IntraMuros est disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play.

Pour tout renseignement complémentaire sur son installation, contacter Sébastien Clerton, élu municipal, par mail : bastienclerton@gmail.com

Sébastien Clerton



Spécial été

Saint-Laurent-d'Arce

Agenda

Juillet

Vendredis 10 et 24

Marché du terroir, par les St-Laurent à Magrigne

Août

Vendredi 7 au lundi 10

St-Laurent en fête, par le Comité des fêtes, salle des fêtes

Vendredis 14 et 28

Marché du terroir, par les St-Laurent à Magrigne

Septembre

Vendredi 4

Marché du terroir, par les St-Laurent à Magrigne

Samedi 5

Forum des associations, à Tauriac
Marche gourmande, comité de jumelage, salle des fêtes

Du nouveau pour la restauration scolaire.

Après 40 ans à confectionner les repas de nos enfants, Annie PIEGE, notre cuisinière de l'école, nous quitte cette fin d'année scolaire pour profiter d'une retraite bien méritée.

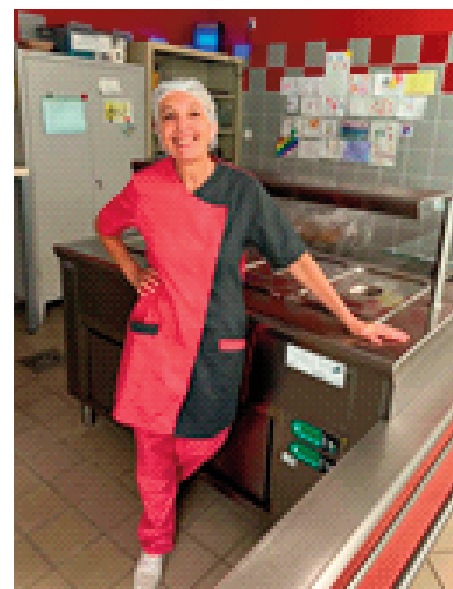
Native de Saint-Laurent-d'Arce, Annie a été scolarisée dans notre commune. Puis c'est tout naturellement qu'elle a commencé et continué toute sa carrière au sein de notre école communale où elle a apprécié chaque jour travaillé, avec la même envie de venir tous les matins.

Livraison des repas à la rentrée

La municipalité a donc dû étudier différentes propositions pour la restauration scolaire.

Pour la rentrée prochaine, le conseil municipal a voté à l'unanimité le choix du groupe API pour la fourniture tous les matins de repas prêts à être remis en température. Ils se composeront

de cinq éléments (entrée, plat avec garniture, fromage et dessert) élaborés par des nutritionnistes en respectant les différentes obligations GEM-RCN* / EGalim**, bio, repas végétariens, repas à thème ...



Nous remercions Annie pour toutes ces années à régaler nos enfants et nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle page qui se tourne pour elle.

**GEM-RCN « Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition » c'est un guide pratique concernant la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective sociale.*

***La loi EGalim : "loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous".*

Audrey Borda



Site internet de la commune

Retrouvez sur le site internet de la mairie de St-Laurent d'Arce l'actualité de la commune, le PLU, les menus de la cantine...

à l'adresse suivante : <http://www.saintlaurentdarce.fr>.

Tout comme le panneau lumineux, il est mis à jour régulièrement par l'équipe de la commission communication. Pour toutes informations à mettre en ligne, envoyer un mail à contact@saintlaurentdarce.fr

Mairie

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30
mercredi : 8.30 à 12.00.

Cimetière

ouvert 7 j / 7 et 24 h / 24

Lettre d'informations de Saint-Laurent-d'Arce - juillet 2026
Responsable de la publication : Jean-Pierre Suberville.
Rédaction/crédit photo/réalisation : commission communication - Impression : onlineprinters
Diffusion gratuite - Reproduction totale ou partielle interdite.

Saint-Laurent-d'Arce

Spécial été

Les marchés du terroir de Magrigne, un rendez-vous estival très attendu.

Les marchés du terroir nocturnes reviennent cette année encore à la Chapelle des Templiers de Magrigne, fidèles à l'esprit chaleureux porté par l'Association des Saint-Laurent de France. Cet événement est devenu un rendez-vous attendu, où habitants et visiteurs se retrouvent pour partager un moment simple et authentique. Autour de grandes tablées, entre amis, voisins ou en famille, chacun peut profiter d'une ambiance conviviale, rythmée par la musique et la bonne humeur, tout en dégustant des produits savoureux.

Des dates à ne pas manquer

Plusieurs dates sont à noter pour ne pas manquer ces soirées estivales : les 10 et 24 juillet, les 14 et 28 août, ainsi que le 4 septembre. À chacune de ces rencontres, les producteurs et commerçants locaux seront présents pour faire découvrir leur savoir-faire et leurs spécialités. On retrouvera notamment l'Élevage de Terre Forte, le

Château de l'Hurbe, le Château Bouchet Pin Franc, ainsi que des stands proposant paëlla, miel ou encore cochon cuit au feu de bois, autant de plaisirs gourmands qui font la richesse de ces marchés.

Cette année, quelques nouveautés viennent enrichir l'événement et éveiller la curiosité des visiteurs avec des accras de morue, des spécialités antillaises, des desserts maison ; à noter la présence de créateurs.

Partage et convivialité

Ces marchés sont une belle occasion de soutenir les producteurs locaux tout en passant une soirée agréable dans un cadre chargé d'histoire. Chacun est in-



visité à venir nombreux pour profiter pleinement de ces moments de partage et de convivialité.

Pascale Plantey

Lac évasion ouvre sa saison estivale.

Avec l'arrivée des beaux jours, Lac Évasion a rouvert ses portes le 20 juin et accueille le public tout au long de l'été sur son site situé route des Lacs.

Ouvert six jours sur sept, sous réserve de conditions météorologiques favorables, le complexe de loisirs propose plusieurs activités destinées à tous les âges. Son parcours aquatique gonflable permet aux familles et groupes d'amis de relever de nombreux défis dans une ambiance conviviale, tandis que la location de Paddle et de kayaks offre une alternative plus calme pour découvrir le lac et son environnement naturel.

Le site dispose également d'un espace de détente avec plage aménagée de sable blanc ainsi que d'un point de restauration proposant boissons

fraîches, glaces et petite restauration.

Véritable lieu de loisirs de proximité, Lac Évasion s'impose comme une destination incontournable pour profiter des vacances estivales, que ce soit pour une journée d'activités sportives, un moment de détente au bord de l'eau ou une sortie en famille. La saison est désormais lancée et les équipes de Lac Évasion sont prêtes à accueillir les visiteurs pour un été placé sous le signe du plaisir et de la convivialité.

Jean-Marc Fabre

